

## Plongées de suivi scientifique participatif de la RESERVE DE PORQUIERES à Palavas-les-Flots (34)

### Réserve de Porquières :

Une réserve de cantonnement de pêche a été instaurée, par arrêté ministériel du 30 mai 2016, autour du banc rocheux de Porquières à Palavas-les-Flots pour préserver et renforcer la richesse biologique de ce milieu marin.

La plongée sous-marine (avec ou sans bouteille) y est désormais interdite à l'exception, de celles réalisées :

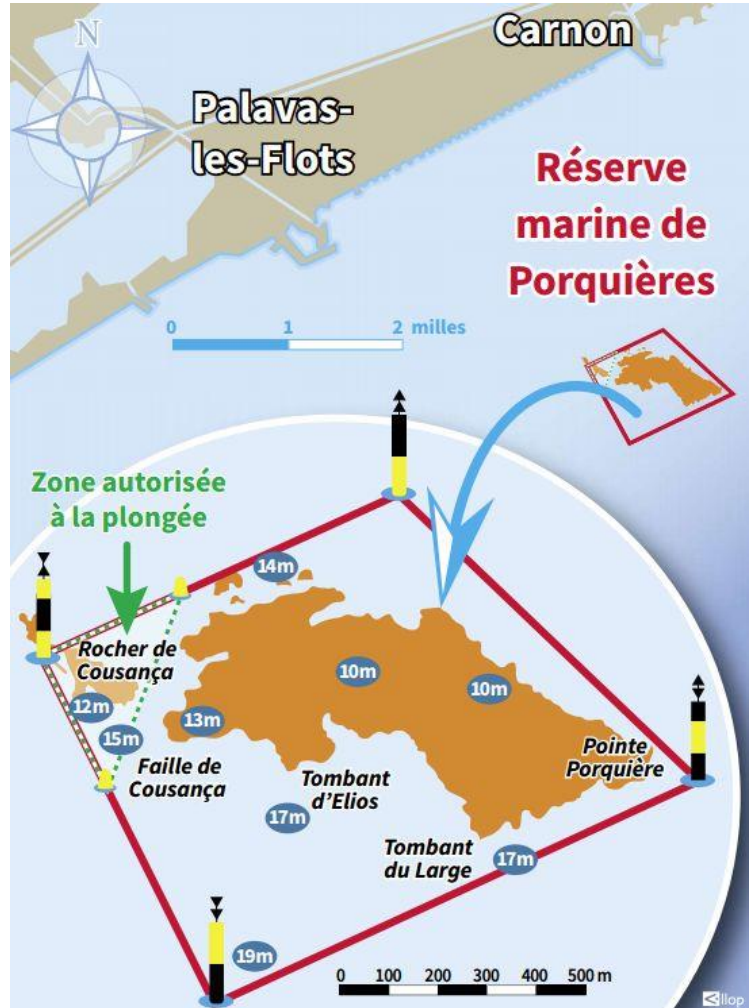
- dans la zone du rocher de Cousança (limitée à 5 bateaux simultanément au mouillage),
- OU
- pour le suivi scientifique de la réserve par des plongeurs biologistes volontaires (maximum 10 plongées par an).

### Suivi biologique scientifique participatif :

Les plongées de suivi de la biodiversité sont réalisées selon un protocole scientifique établi.

Sous réserve de la météo, elles auront lieu :

- le jeudi 14 juillet 2016,
- le dimanche 14 août 2016,
- le dimanche 4 septembre 2016,
- le samedi 15 octobre 2016,
- le samedi 5 novembre 2016.



Elles sont ouvertes aux **plongeurs biologistes niveau 1 (PB1) minimum de l'Hérault** volontaires.

**Les Bios seront donc les seuls plongeurs autorisés à plonger au sein de la réserve pendant 5 ans !**

## Inscrivez-vous dès maintenant !

### Conditions de participation :

- Inscription auprès des directeurs de plongées en remplissant le formulaire ci-joint.
- Frais de plongée subventionnés et pris en charge par le CODEP 34 de la FFESSM.
- Nombre de places limité (inscription par ordre de réception des dossiers complets avec confirmation du directeur de plongée adressée en retour). Prévenir immédiatement en cas d'empêchement ou de désistement (pour remplacement par liste d'attente).
- Photocopies à joindre à l'inscription et originaux à apporter pour la plongée : certificat médical de non contre-indication à la plongée (de moins d'un an) et cartes de licence FFESSM 2016 ou 2017, de niveau technique (niveau 2 minimum) et de plongeur biologiste (niveau 1 minimum).
- Equipement de plongée personnel complet à apporter, y compris la bouteille gonflée (si besoin du prêt d'un équipement, voir avec le directeur de plongée à l'inscription)